

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE  
GENERALE



LIBRARY

NOV 7 1977

COLLECTION



Distr.  
GENERALE  
A/32/322  
3 novembre 1977  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-deuxième session  
Points 91 et 100 de l'ordre du jour

QUESTION DE NAMIBIE

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1978-1979

Incidences administratives et financières des projets  
de résolutions A/32/L.4 à A/32/L.11

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Peter G. BELYAEV (République socialiste  
soviétique de Biélorussie)

1. A sa 34<sup>ème</sup> séance, le 3 novembre 1977, la Cinquième Commission a examiné, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/32/30 et Corr.1 et Add.1) au sujet des incidences administratives et financières des projets de résolutions A/32/L.4 et Add.1 et 2, A/32/L.5 et Add.1 et 2, A/32/L.6 et Add.1 et 2, A/32/L.7 et Add.1 et 2, A/32/L.8 et Add.1 et 2, A/32/L.9/Rev.1 et Rev.1/Add.1, A/32/L.10 et Add.1 et 2 et A/32/L.11 et Add.1 et 2, ainsi que les recommandations connexes formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/32/8/Add.4). Le Président du Comité consultatif a présenté oralement un rapport supplémentaire du Comité au sujet des incidences administratives et financières supplémentaires du projet de résolution A/32/L.9/Rev.1 et Rev.1/Add.1.

2. Dans l'état qu'il a présenté (A/C.5/32/30), le Secrétaire général a fait observer que les incidences administratives et financières des projets de résolutions A/32/L.4 et Add.1 et 2, A/32/L.7 et Add.1 et 2 et A/32/L.8 et Add.1 et 2 étaient comprises dans celles présentées au sujet des autres projets de résolutions, et en particulier du projet de résolution A/32/L.9/Rev.1 et Rev.1/Add.1.

3. Les dépenses qu'entraîneraient les autres projets de résolutions, selon les estimations figurant dans l'état présenté par le Secrétaire et les rapports du Comité consultatif, s'établiraient comme suit :

| <u>Projet de<br/>résolution</u>  | <u>Chapitre du budget</u>   | <u>Etat du<br/>Secrétaire<br/>général</u> | <u>Rapports du<br/>Comité<br/>consultatif</u> |
|----------------------------------|---|---|---|
|                                  |   | (En dollars des Etats-Unis)               |   |
| A/32/L.5 et Add.1<br>et 2        | Chapitre 3 C : Assistance<br>au Namibiens   | 500 000                                   | 500 000                                       |
| A/32/L.6 et Add.1<br>et 2        | Chapitre 3 C : Conseil des Nations<br>Unies pour la Namibie                                     | 34 500                                    | 34 500  |
|                                  | Chapitre 2 : Service de<br>l'information  | 175 300                                   | 157 300                                       |
| A/32/L.9/Rev.1 et<br>Rev.1/Add.1 | Chapitre 3 B : Département des<br>affaires politiques, de la tutelle<br>et de la décolonisation | 73 600                                    | 40 300  |
|                                  | Chapitre 3 C : Conseil des Nations<br>Unies pour la Namibie                                     | 346 300                                   | 299 000                                       |
|                                  | Chapitre 22 D : Bureau des services<br>généraux (Siège)   | 8 400                                     | 4 200   |
|                                  | Chapitre 22 H : Division des<br>services généraux (Genève)                                      | 20 000                                    | 20 000  |
|                                  | Chapitre 25 : Contributions du<br>personnel   | 18 400                                    | 10 900  |
|                                  | Chapitre premier des recettes :<br>Recettes provenant des contributions<br>du personnel         | (18 400)                                  | (10 900)                                      |
| A/32/L.10 et Add.1<br>et 2       | Chapitre 3 C : Commissaire des<br>Nations Unies pour la Namibie<br>(New York)                   | 106 400                                   | 69 400  |
|                                  |   | <u>1 264 500</u>                          | <u>1 124 700</u>                              |

/...

4. En ce qui concerne le projet de résolution A/32/L.11 et Add.1 et 2, le Secrétaire général a fait observer dans l'état qu'il a présenté (A/C.5/32/30) qu'en l'absence de renseignements plus précis en ce qui concerne les dates et l'organisation de la session extraordinaire envisagée, il n'était pas possible d'établir d'incidences administratives et financières précises pour le moment. Toutefois, à titre d'indication de l'ordre de grandeur à prévoir, il a fourni les chiffres suivants exprimés aux taux de 1977 :

- a) 272 000 dollars Montant des frais de voyage en première classe qui seraient à prévoir si tous les Etats Membres faisaient valoir leurs droits à un représentant ou à un suppléant chacun;
- b) 220 000 dollars Dépenses totales par semaine pour les séances plénières;
- c) 91 400 dollars Dépenses totales par semaine pour chaque grande commission.

Le Secrétaire général a en outre indiqué qu'il pourrait y avoir des incidences administratives et financières s'il fallait modifier le lieu des réunions déjà prévues d'autres organes, suivant les dates proposées pour la session extraordinaire.

5. Le Comité consultatif, dans son rapport à ce sujet (A/32/8/Add.4) a indiqué qu'à son avis les renseignements figurant dans le document A/C.5/32/30, concernant le projet de résolution A/32/L.11 et Add.1 et 2, ne satisfaisaient pas aux exigences de l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, et il a en conséquence recommandé de surseoir à la décision finale sur ce projet de résolution jusqu'à ce qu'aient eu lieu les consultations visées dans le dispositif du projet de résolution.

#### DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

6. La Commission a décidé sans opposition d'informer l'Assemblée générale que si elle adoptait les projets de résolution publiés sous les cotes A/32/L.4 à A/32/L.10, il faudrait ouvrir les crédits supplémentaires suivants :

|   |   |
|---|---|
| Projet de résolution A/32/L.5<br>et Add.1 et 2        | 500 000 dollars au chapitre 3             |
| Projet de résolution A/32/L.6<br>et Add.1 et 2        | 191 800 dollars aux chapitres 3 et 21     |
| Projet de résolution A/32/L.9/Rev.1<br>et Rev.1/Add.1 | 363 500 dollars aux chapitres 3, 22 et 23 |
| Projet de résolution A/32/L.10<br>et Add.1 et 2       | 69 400 dollars au chapitre 3              |

/...

7. Par ailleurs, les dépenses relatives aux services de conférence qu'entraînerait le projet de résolution A/32/L.9/Rev.1 et Rev.1/Add.1 seraient comprises dans une demande de crédit globale qui serait présentée à l'Assemblée générale à une date ultérieure et dont le montant ne dépasserait pas 300 000 dollars.

8. La Commission a également décidé d'informer l'Assemblée générale que les incidences financières du projet de résolution A/32/L.11 et Add.1 et 2 seraient de l'ordre de 272 000 dollars au titre des frais de voyage des représentants et de 312 000 dollars au titre des dépenses relatives à 10 séances de l'Assemblée plénière et 10 séances d'une grande commission pendant une semaine. Il pourrait y avoir d'autres incidences administratives et financières s'il fallait modifier le lieu des réunions actuellement prévues, mais ces incidences ne pouvaient être estimées tant que la date de la session extraordinaire proposée ne serait pas arrêtée.

-----